



**Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 2019**  
**Salle de Réunion en Mairie d'ANSTAING**

*L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association a lieu en présence de son Conseil d'Administration (Bernard FOUCHER Président, Michel KREMER Vice-Président, Danièle FOUCHER Trésorière et Jean-François DESREUMAUX Secrétaire).*

*Ont été informés de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire et de son ordre du jour :*

- *Monsieur Michel LALANDE Préfet du Nord*
- *Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional*
- *Monsieur Damien CASTELAIN, Président de la MEL*

*Ont été invités à participer aux débats :*

- *Madame Charlotte LECOCQ, Députée du Nord*
- *Monsieur Francis VERCAMER, Député du Nord*
- *Madame Joelle COTTENYE, Conseillère Générale*
- *Monsieur Luc MONNET, Maire de Templeuve*
- *Messieurs les Maires des 7 communes initialement concernées : ANSTAING (M. DUMOULIN), BAISIEUX (M. DUPONT), CAMPHIN en PEVELE (M. VERCRUYSSSE), CHERENG (M. ZOUTE), GRUSON (M. DUQUENNE), LESQUIN (M. AMBROZIEWICZ), SAINGHIN en MELANTOIS (M. DUCROCQ)*

*Ont été convoqués par courrier mentionnant l'ordre du jour :*

- *Les adhérents à jour de leur cotisation en 2015, 2016, 2017 et/ou 2018.*

## **I – Accueil par le Président**

- *Mme Charlotte LECOCQ (Députée du Nord), Mme Joelle COTTENYE (Conseillère Générale), M. Xavier BERTRAND (Président du Conseil Régional) et M. Etienne DUMOULIN (Maire de Anstaing) , absents, se sont excusés par courriel.*
- *M. M. Pascal ZOUTE (Maire de CHERENG) et M. Paul DUPONT (Maire de Baisieux) sont présents et participent aux débats.*
- *M. François MOTTE (membre du CA) est absent excusé.*
- *Après décompte des présents et des pouvoirs reçus, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.*
- *Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2018 n'a fait l'objet d'aucune observation et est donc adopté.*
- *L'ordre du jour est celui inscrit sur la convocation envoyée aux adhérents.*

*.../...*



## II – Bilan d'activité sur l'exercice écoulé

- Les faits notables depuis l'Assemblée Générale de 2018, sont les suivants
  - ✓ Aucun retour de l'Etat, du Conseil Régional, de la MEL et de la plupart des Elus concernant le procès-verbal de l'AG du 22 juin 2018 qui leur a été officiellement adressé, malgré les questions précises évoquées.
  - ✓ Le 2 juillet 2018 une lettre a été adressée à M. Le Préfet et à Mme La Députée, avec copie à tous les Maires concernés, suite au courrier que M. Le Préfet a adressé à Mme la Ministre des Transports pour l'informer de sa décision de ne pas donner suite à notre demande de limitation de la vitesse des poids lourds à 80 km/h que nos Maires ont plusieurs fois réclamée officiellement à l'Etat et refusée au motif qu'elle ne serait pas pertinente, sans autre explication, ni réponse à nos arguments.
  - ✓ Le 5 septembre 2018 nous avons officiellement adressé le procès-verbal de notre Assemblée Générale du 27/06/2018 à tous nos interlocuteurs institutionnels.
  - ✓ M. Le Maire d'Anstaing nous a communiqué le rapport sur les mesures acoustiques réalisées par la MEL, dont nous ignorions l'existence encore lors de notre Assemblée Générale, plus d'un an après la décision de Mme BOUCHART, Vice-Présidente, de les réaliser. Son analyse est particulièrement décevante et ses conclusions vraiment pas convaincantes : entre autre, aucune comparaison entre l'évolution supposée des niveaux sonores et l'évolution du trafic n'a été faite !
  - ✓ En l'absence de réponse à nos courriers une lettre de relance à notre Députée a été envoyée le 24 novembre 2018. Sans réponse.
  - ✓ Suite à des articles parus dans la Voix du Nord, relatant de nouveaux accidents sur l'A27, une nouvelle relance par mail a été adressée à Mme la Députée qui répond personnellement pour la première fois par un mail laconique, nous assurant qu'elle suivait régulièrement le dossier auprès de la Préfecture qui suivait son cours normalement de son point de vue.
  - ✓ Toujours en l'absence des précisions réclamées, le 4 mars 2019, une nouvelle relance par courrier a été effectuée auprès de la MEL (en lui rappelant formellement ses engagements d'origine à l'évidence non respectés) et à Mme la Députée, toujours avec copie à l'ensemble de nos Maires. Sans réponse.
  - ✓ Le 14 juin 2019, toujours sans retour, une nouvelle lettre de relance à Mme la Députée et au Président de la MEL sont envoyées avec copie à nos Maires. S'en suit :
    - Aucune réaction de la Présidence de la MEL
    - Un appel de l'attaché parlementaire de Mme la Députée, en réaction à notre courrier. Au cours de l'entretien, il relaie l'agacement de Mme la Députée qui, en substance, nous fait savoir qu'elle ne peut pas répondre à chacune de nos sollicitations ; nous devons attendre que le dossier suive son cours en Préfecture. Nous lui précisons que des questions précises, systématiquement ignorées, restent sans réponse depuis plusieurs années. Notre propos est uniquement de le lui rappeler. De plus il a repris à son compte la position de l'Etat évoquée lors de la réunion en Préfecture, en méconnaissant plusieurs aspects du dossier (notamment, entre autre, sur l'absence de relevés acoustiques par la MEL qu'il croyait disponibles). Nous lui rappelons tous les points importants qui restent en suspens, totalement ignorés par la Préfecture, toujours silencieuse.
  - ✓ Le 21 juin, pour la bonne règle nous adressons à Mme la Députée un courrier reprenant tous les points importants évoqués avec son attaché parlementaire, en sollicitant de sa part une prise de position claire et officielle. Toujours sans réponse.
  - ✓ Le 4 novembre 2019, nous adressons la convocation à notre Assemblée Générale à nos adhérents, précisant le contexte et l'ordre du jour. Pour la bonne règle nous l'adressons en copie pour information et/ou invitation à l'ensemble de nos interlocuteurs institutionnels, mentionnés en début de procès-verbal.. Copie de la convocation est également adressée à la Voix du Nord.

.../...



➤ La situation actuelle est la suivante :

- ✓ Notre association a fait tout son possible pour que soit effective la concertation promise en 2006 par tous nos interlocuteurs (Etat, MEL, Députés, Conseillers Régionaux et Départementaux, Maires) lors de l'arrêté préfectoral transférant le trafic poids lourds de l'A22 vers l'A27 pour en compenser les nuisances dans la mesure du possible avec engagement, entre autres, de garantir un niveau sonore inférieur de 5 dB à la réglementation générale à l'horizon 2030.
- ✓ Comme indiqué dans la convocation, il faut souligner que la date de l'Assemblée Générale a été volontairement différée autant que possible statutairement pour permettre à nos interlocuteurs de répondre à nos demandes pressantes concernant les incohérences dénoncées sur le traitement des nuisances dues à la pollution (atmosphérique et sonore), mais aussi sur l'écoulement du trafic et la sécurité autoroutière (affectée par les mêmes causes liées au trafic, particulièrement poids lourds) sur l'A27 qui datent depuis plus d'un an, plusieurs fois réitérées, restées malheureusement sans retour en rappelant que nos Maires ont réclamé officiellement la limitation de vitesse des poids lourds à plusieurs reprises depuis plusieurs années, refusée par l'Etat au motif qu'elle n'est pas pertinente sans autre explication.
- ✓ La situation reste donc bloquée, tant du côté de l'Etat que de la MEL : force est de constater que tout débat contradictoire, sur la base d'un dossier technique objectif et complet, préalable à une décision politique argumentée et assumée, nous est à l'évidence refusé.
- ✓ Les seuls soutiens affirmés et récurrents sont ceux de MM. les maires de Chéreng et d'Anstaing, plus récemment de M. Le Maire de Baisieux.
- ✓ Nous regrettons vivement l'absence systématique des élus impliqués ou de leurs représentants élus ou administratifs, particulièrement de la MEL, assidus à l'origine, qui ne se manifestent plus depuis plusieurs années, comme si le dossier était clos, sans réelle évaluation des actions lancées en 2006 et des engagements officiellement pris.
- ✓ Nos appels à Mme la Députée pour obtenir ce débat ou, faute de mieux, obtenir enfin à tout le moins une réponse officielle aux questions précises posées concernant les incohérences dans les positions de l'Etat que nous avons relevées et mentionnées en détail dans le PV de notre AG 2018, et qui ont fait l'objet de plusieurs courriers de notre part à toutes les parties prenantes, restent sans résultat, autre que l'assurance que les services techniques de la Préfecture qui jugent nos demandes non pertinentes, sans autre explication, suivent le dossier et mènent une fois de plus des études d'impact.
- ✓ Certes, comme le rappelle Mme la Députée régulièrement dans la presse, de telles études d'impact nécessitent du temps. Rappelons toutefois que notre demande date de 2008 et que, à plusieurs reprises, l'Etat a annoncé que des études étaient en cours, dont les résultats et les conclusions argumentées, 10 ans après, sont toujours non diffusés.
- ✓ La seule réponse obtenue, via notre Députée, est que les services compétents de l'Etat jugent nos suggestions non pertinentes, sans autre commentaire, en contradiction, entre autres, avec les propositions publiées par la DIR Est en septembre 2012 sur les problèmes identiques de pollution et de circulation sur l'autoroute A35 à proximité de COLMAR, qui préconise de limiter les vitesses des VL à 110 km/h et celles des PL à 80 km/h pour plus de confort, plus de fluidité, plus d'économie de carburant, moins d'accidents graves, moins de bruit et moins d'émission de CO2 (document signalé à l'ensemble de nos interlocuteurs institutionnels). Nous souhaitons vivement, au minimum, une réponse sur cette contradiction majeure apparente entre les positions de la DIR Nord et la DIR Est sur ce sujet sensible.

.../...



III – Bilan financier 2018 et budget prévisionnel 2019

<b>Comptes d'exploitation 2018</b>			
Recettes		Dépenses	
Subventions	0,00	Fonctionnement	102,76
Cotisations	135,00	Site internet	26,15
Intérêts Livret Bleu	77,28	Assurances	162,37
		Résultat	-79,00
<b>Total</b>	<b>212,28</b>	<b>Total</b>	<b>212,28</b>

<b>Evolution de la trésorerie 2018</b>		
Soldes	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Livret Bleu	10334,77	10557,49
Compte Courant	173,67	21,15
Caisse	13,98	22,78
<b>Total</b>	<b>10522,42</b>	<b>10601,42</b>
	Variation	-79,00

<b>Budget prévisionnel 2019</b>			
Recettes		Dépenses	
Subventions	0	Fonctionnement	100
Cotisations	135	Site internet	30
Intérêts Livret Bleu	75	Assurances	170
		Résultat	-90
<b>Total</b>	<b>210</b>	<b>Total</b>	<b>210</b>



#### IV – Débats

- L'association a cherché à obtenir une réponse à toutes les questions évoquées explicitement dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2018. En vain.
- Nous insistons sur le fait que nous ne mettons pas en cause la compétence et le sérieux des services techniques de l'Etat, ni le fait que les responsables administratifs et élus leur fasse évidemment confiance, ce qui est légitime voire indispensable, mais nous regrettons que les observations critiques formulées par la société civile ne soient pas prises en compte. Il est malheureusement toujours possible que des erreurs puissent être commises, même par les meilleurs, dans l'analyse et les conclusions d'une étude, sans remettre en cause la qualité de leurs auteurs. Dans notre dossier, rappelons que la première étude, très importante, réalisée par l'Etat pour la réalisation des murs anti bruit sur l'A27 s'est avérée fautive, ce qui a été reconnu officiellement de façon responsable par le directeur de la DER à l'époque et a été entièrement refaite. Nous lui en avons été très reconnaissant par courrier et avons fait confiance aux intéressés pour tirer les retours d'expérience de ce fiasco en espérant une meilleure concertation ultérieure. Quelle déception de constater que, au contraire, l'association a été de plus en plus marginalisée et privée de toute réponse aux questions légitimes posées. Plus grave encore, si des erreurs subsistent, aucun retour d'expérience pour le futur, ni même de mesures correctives n'en sont tirés. Même les rapports de fin d'étude ou de chantiers communiqués sont illisibles dans la mesure où les données de base qui ont été utilisées pour les études ou les réceptions ne sont pas disponibles, interdisant de facto de porter un jugement sur la cohérence des résultats communiqués, encore moins sur la pertinence des conclusions. La réunion publique de fin d'opération, en présence de toutes les parties, qui permettrait un retour d'expérience profitable, est réclamée, en vain, par l'association depuis plusieurs années.
- Difficile dans ces conditions d'espérer un débat objectif sur les orientations à prendre dans la mesure où l'analyse du problème est systématiquement évacuée par les services techniques de l'Etat qui décident seuls, sans communiquer le résultat de leurs études et sans répondre aux incohérences dénoncées ou sur la pertinence d'éléments de solution suggérés, par modification de certains paramètres, comme la réduction de vitesse des poids lourds, qui entraînerait une réduction de la pollution atmosphérique et sonore, et une amélioration de la fluidité et de la sécurité du trafic sur l'A27, qui doit être traitée avec la même considération que les autres autoroutes urbaines d'accès et de contournement de la métropole dont elle fait partie.
- Il est particulièrement choquant de constater que ces aspects sont régulièrement évoqués par l'Etat et la MEL à l'échelle de l'agglomération, avec des mesures contraignantes sur les vitesses, imposées sur l'A1, l'A22, l'A23, l'A25 et les boulevards périphériques de Lille au quotidien, également sur l'ensemble du réseau autoroutier en cas d'épisode de pollution, mais refusée systématiquement pour l'A27 en temps ordinaire malgré les nuisances objectivement constatées, aggravées par un transfert autoritaire de trafic de l'A22 vers l'A27.
- Contrairement aux annonces faites par la MEL, dans la presse et sur son site internet, les mesures continues des niveaux de bruit, ne sont pas disponibles depuis 2015. Malgré les promesses à l'origine de disposer de 3 stations de mesure continue du bruit, permettant de vérifier que les engagements de niveau maximal sont respectés à l'horizon 2030, il ne reste plus qu'un seul poste d'observation au niveau de Sainghin en Mélançois, déplacé et non opérationnel depuis 2015 (les deux autres postes sur Anstaing et Gruson mis en place à l'origine ont été supprimés, sans explication). Leur exploitation, corrélée avec l'évolution du trafic aurait permis de répondre aux interrogations actuelles et d'éviter la campagne de mesure faite par la MEL en 2017, dont le coût est inconnu et les résultats plus qu'inconsistants. Il en est de même pour d'autres points d'observation. Le dispositif de surveillance est loin d'être opérationnel contrairement par exemple à celui mis en place depuis plusieurs années à Dunkerque.
- L'achat et l'utilisation de station de mesure de bruit continue ou de dosimètre évoquée en séance, est envisageable, sous réserve d'un coût abordable, de son acceptation comme élément de preuve par les Pouvoirs Publics, et de la disponibilité de la main d'oeuvre nécessaire. Une exploration cette possibilité sera faite début 2020.
- Le point le plus préoccupant est que, malgré la position responsable, mainte fois réitérée par l'association d'accepter à priori tout arbitrage même défavorable aux espoirs des riverains, sous réserve qu'ils soient expliqués, ou même, à tout le moins signifiés officiellement et assumés politiquement, les demandes de l'association, conformes aux engagements officiels de l'Etat et de la MEL de concertation sur le sujet, manifestement non respectés, sont systématiquement ignorées. L'association n'est même plus destinataire des courriers concernant les décisions prises sur le sujet par les Pouvoirs Publics, Etat et MEL.

.../...



- Force est de prendre acte que l'association est manifestement tenue pour quantité négligeable et incompétente sur le sujet, : des propos tenus en marge de réunions officielles (qui, au demeurant, n'ont fait l'objet d'aucun compte-rendu diffusé), méprisants et hautains, par des représentants de l'Etat et de la MEL ont été particulièrement mal ressentis.
- Même les relais médiatiques par la presse régionale ne traduisent pas correctement l'état de la situation.
- Notre propos se résume donc, par la force des choses, à obtenir une réponse, correctement exprimée et assumée par l'exécutif, national et communautaire sur les incohérences dénoncées.
- Reste que les moyens financiers disponibles permettent à l'association de rester en vie pour plusieurs années, et de ce fait toujours attentive à l'évolution de la situation. En espérant pouvoir trouver les relais nécessaires pour en faire la publicité auprès de la population en évoquant de façon objective mais compétente les positions de tous les interlocuteurs concernés.
- Force est de constater la difficulté de se faire tout simplement entendre par nos interlocuteurs ! Notre capacité de nuisance est négligeable, de plus nous nous refusons d'en arriver à de telles extrémités qui seraient extrêmement dangereuses si l'on en juge par les avertissements exprimés par des représentants de l'Etat, à peine voilés, concernant les conséquences de manifestations évoquées par certains de nos représentants élus qui exprimaient leur mécontentement.

## V – Votes

- Quitus est donné au Président sur le rapport moral à l'unanimité des présents et représentés.
- Le compte d'exploitation 2018, la situation de trésorerie de l'Association et le budget prévisionnel 2019 sont votés à l'unanimité des présents et représentés
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration :
  - Pas de candidature au remplacement du Président qui accepte de se représenter, tout en renouvelant son souhait de trouver un successeur. Pas de nouvelle candidature pour compléter le conseil d'administration.
  - Bernard FOUCHER Président, Michel KREMER Vice-Président et Jean-François DESREUMAUX Secrétaire, sortants se représentent et sont réélus à l'unanimité des présents et représentés, Danièle FOUCHER, trésorière, et François MOTTE, en cours de mandat sont confirmés à leur poste à l'unanimité des présents et représentés.
- Résolutions :
  - Compte tenu de la situation évoquée dans les débats, l'association explorera la possibilité d'achat et d'exploitation de mesures de bruit pour tenter d'obtenir des éléments d'appréciation du fait de la carence de la MEL et de l'Etat.
  - L'association restera vigilante sur l'évolution de la situation sur l'A27, et réagira à chaque occasion sur les événements concernant son environnement, par courrier auprès des interlocuteurs Elus et Fonctionnaires impliqués, en mobilisant autant que faire se peut la presse malgré les difficultés rencontrées.
  - L'association continuera à réclamer une réponse aux questions en suspens, listées dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2018.
  - L'association acte la proposition de M. Le Maire de Baisieux de solliciter Mme la Députée pour une réunion commune afin de faire le point précis de la situation et lever les incompréhensions actuelles.
  - Plus généralement l'association renouvelle son souhait d'accéder dans le détail aux données et résultats des nombreuses études d'impact évoquées par l'Etat et retours d'expérience sur les programmes réalisés concernant l'A27 en possession des services de l'Etat et de la MEL (évolution et typologie du trafic, particulièrement des poids lourds, conséquences sur l'environnement, en particulier pollution atmosphérique et nuisances sonores). Les informations accessibles sur les sites internet de l'Etat et de la MEL sont largement insuffisantes.

Toutes ces résolutions sont votées à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Gruson le 21 décembre 2019

Bernard FOUCHER  
Président